

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1523

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

Après l'alinéa 161, insérer les trois alinéas suivants :

« VIII *bis*. – L'article L. 225-1 du code de la recherche est ainsi modifié :

« 1° À la fin du premier alinéa, les mots : « , notamment par son article 54 ci-après reproduit : » sont supprimés ;

« 2° Les deuxième à dernier alinéas sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement tirant les conséquences, à l'article 225-1 du code de la recherche, de la modification de l'article 54 de la loi Informatique et Libertés.